

Université de Caen. Les examens en présentiel et à la carte



La télésurveillance fait partie de la panoplie des contrôles lors des examens à distance.
Archives Ouest-France

Deux tiers environ des étudiants de l'université de Caen vont devoir passer leurs examens du premier semestre à distance. En fonction de la matière et des effectifs, ils seront organisés selon des méthodes différentes.

Bis repetita ! Comme le craignait la direction de l'Université de Caen avant les consignes de confinement, la plupart des examens du premier semestre vont se dérouler à distance. Cependant, le [Cemu \(centre d'enseignement multimédia universitaire\)](#) bénéficie d'une expérience qui lui permet d'aborder cette période avec sérénité.

Vrai ou Faux

Tous les étudiants de l'université de Caen sont soumis à la règle du distanciel

FAUX. Les étudiants inscrits en première année des licences [qui proposent une option santé](#) devront passer leurs examens en présentiel, soit environ 3 000 candidats. Les épreuves se dérouleront au Parc des expositions de Caen. Il en est de même pour les étudiants inscrits dans ce que l'université appelle « les petites cohortes » qui pourront trouver refuge dans certaines salles des campus.

Chaque enseignant a la possibilité d'organiser ses épreuves à sa convenance

VRAI. Les épreuves se dérouleront en fonction des choix pédagogiques des enseignants. « **Selon le nombre d'étudiants et la matière enseignée, certains vont privilégier un travail à effectuer sur plusieurs jours, une épreuve sur deux, trois ou quatre heures, ou un test de type QCM ou synthèse de documents** », détaille Jeanine Berthier, responsable du Cemu.

Impossible de contrôler les fraudeurs à distance

FAUX. Le Cemu dispose de plusieurs systèmes de contrôle. À commencer par des logiciels capables de repérer les copiés-collés et les copies qui comportent trop de similitudes. Pour certains concours (c'était le cas de l'Inspé l'année dernière), un système de télésurveillance peut être mis en place. « **L'ordinateur envoie des photos du candidat tout au long de l'épreuve** », indique Jeanine Berthier. Un principe qui ne fait pas l'unanimité parmi les professeurs.

Les étudiants sans connexion sont privés d'épreuves

FAUX. Les candidats domiciliés dans des zones blanches peuvent se rendre dans les lieux connectés de leur choix. « **Bibliothèque, espaces publics numériques, tiers lieux, chez des amis ou de la famille** », liste Jeanine Berthier. En cas de déconnexion imprévue, « **nos agents sont prêts à intervenir immédiatement** ». Et si l'étudiant ne peut poursuivre son épreuve, « **nous vérifierons la cause de l'incident et le cas échéant, une dérogation lui sera accordée pour repasser cette épreuve** ».